BOIS-GRENIER

Lettre d'informations municipales

Commune de Bois-Grenier

Juin 2020

Notre pays vient de traverser une crise sanitaire majeure. Notre commune, comme toutes les communes de France, n'a pas échappé à cette pandémie.

Le déconfinement progressif est amorcé depuis le lundi 11 mai. Nous allons pouvoir retrouver une vie sociale à condition de poursuivre les mesures de précaution. Pendant plusieurs semaines encore, il faudra garder à l'esprit qu'il nous incombera d'être respectueux des gestes limitant la transmission du COVID-19, pour nous, notre entourage et la population en général. Je sais que cela engendre forcément une adaptation de nos modes de vie, mais je fais confiance à votre civisme pour respecter les consignes.

La Municipalité et les services, administratifs et techniques, sont restés à pied d'œuvre afin d'assurer la continuité du service public. Nos différents supports de communication sont régulièrement actualisés pour informer au mieux, et au plus près de l'actualité, l'ensemble des grenésiens.
Sur le plan social, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer un service de proximité à destination de nos aînés.

Pour maintenir le lien avec vous, la Municipalité a souhaité créer cette lettre d'informations, qui remplace, à titre exceptionnel, le Trait d'Union dont la parution est momentanément suspendue. En raison de l'évolution constante de l'actualité, les informations contenues dans cette lettre sont susceptibles d'être incomplètes ou erronées quelques jours après sa parution.

Soyez assurés de notre engagement commun et de notre dévouement au service de Bois-Grenier et des grenésiens.

Votre Maire,

Michel DELEPAUL.

Continuité du service public

Joignable à distance depuis le début du confinement, le service administratif vous accueille à nouveau depuis le 11 mai.

La mairie est ouverte aux horaires habituels.

L'accueil du public est assuré pour tous les services (état civil, urbanisme, CCAS, scolaire...) mais, afin de respecter les consignes sanitaires préconisées par le Gouvernement, nous avons adapté nos modalités d'accueil :
- Sonner à la porte d'entrée pour prévenir de votre présence.
- Attendre qu'un agent vienne vers vous pour répondre à votre besoin.
- Privilégier, dans la mesure du possible, les contacts par téléphone et mail et ne vous déplacer en mairie que pour les affaires urgentes et/ou nécessitant votre présence.

Si besoin d'entrer dans la mairie :
- Il est préconisé de porter un masque.
- Respecter les mesures de distanciation physique.
- Vous munir de votre propre stylo.

Horaires de la mairie
- du lundi au mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- du jeudi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- samedi : de 9h00 à 12h00

Tél. 03.20.77.15.10
@ mairie.bois.grenier@wanadoo.fr

J'aime mon commerce, je le soutiens !

Ils sont restés ouverts, durant le confinement, lorsque cela était autorisé, pour répondre à nos besoins : boucherie, boulangerie, tabac-presse, pharmacie, producteurs de fruits et légumes, marchands ambulants... Ils ont chacun su mettre en place les gestes barrières nécessaires à leur et à notre sécurité. **Merci à eux !**
Dès maintenant, gardons et reprenons le chemin des enseignes grenésiennes. Elles ont besoin de nous et nous avons besoin d'elles. Comptons sur chacun d'entre nous !

L'ensemble des acteurs économiques du village est répertorié sur notre site Internet, rubrique «Vie économique».

Fermeture des équipements sportifs

Un arrêté portant fermeture des équipements sportifs, culturels et de loisirs a été pris.

L'ensemble des espaces clos du complexe sportif Gérard Charlet et le Foyer Rural **sont interdits d'accès jusqu'au 31 août 2020**.

Une exception est faite pour leur utilisation dans le cadre des services périscolaires et extrascolaires de la commune.
Les manifestations privées prévues au Foyer Rural d'ici la fin de l'été sont annulées.

L'utilisation des espaces verts et aires de jeux sont tolérés sous réserve du respect des règles gouvernementales (pour rappel, tout regroupement doit être inférieur à 10 personnes).

Nous rappelons que seuls les chiens tenus en laisse sont autorisés au complexe sportif et nous faisons appel au civisme des propriétaires de chiens pour ramasser les déjections canines. Merci également de veiller à ne pas laisser à terre vos bouteilles et autres déchets personnels.

Au service de nos aînés

Le portage des repas à domicile n'a jamais connu un aussi franc succès !

Sans interruption, le service technique a poursuivi, en respectant les gestes barrières, la livraison des plateaux repas aux aînés qui en ont fait la demande, limitant ainsi leurs courses alimentaires et leurs déplacements.

Il est possible à tout moment d'adhérer à ce service en appelant la mairie au **03.20.77.15.10**.

En plus du portage des repas, les aînés ont pu bénéficier de services tels que les achats en pharmacie et les courses de premières nécessités, organisés par la commune.

De nombreuses initiatives spontanées de solidarité ont également été mises en place entre voisins et nous vous en remercions.

Rentrée progressive dans les deux écoles

Depuis le 14 mai, le retour sur le chemin de l'école s'est fait de manière progressive et sur la base du volontariat. Les parents d'élèves ont été informés par les écoles des modalités d'organisation décidées en accord entre les directrices d'école, la municipalité et l'inspecteur de circonscription.
Des marquages au sol facilitent le respect de la distanciation physique dans les espaces d'attente. Différents affichages aident les enfants à intégrer les gestes barrières. Les salles de classe sont réorganisées afin de n'accueillir que 10 élèves à la fois. Tous les matériels et espaces non nécessaires sont condamnés afin d'éviter les contacts autant que possible.
Les plannings de nettoyage ont été renforcés afin que les surfaces soient régulièrement désinfectées.
Les équipes restent mobilisées pour faire évoluer les dispositifs mis en place en fonction des besoins et des situations.

Cette rentrée fut accompagnée de la reprise des services périscolaires qui eux aussi ont dû être adaptés pour répondre aux consignes gouvernementales.

Restauration scolaire

Pour répondre aux normes de distanciation physique, la restauration scolaire se déroule au Foyer Rural. Plus spacieux, il permet de diviser l'espace en deux, un pour chaque école évitant ainsi le brassage des enfants. Les entrées et sorties de chaque école se font également par des issues différentes.

Garderie (École Yolande Faure)

Pour le moment, la garderie du matin n'est plus proposée à l'école Yolande Faure. Le temps du matin est en effet consacré à la désinfection des classes et sanitaires.
Le service de garderie du soir est maintenu de 16h30 à 18h00.

Pour la cantine : Réserver le(s) repas de votre(vos) enfant(s) en mairie 48h à l'avance *(ex : pour le jeudi midi, il faut prévenir avant mardi midi).*
Pour la garderie : Réserver en mairie 24h à l'avance *(ex : pour le jeudi soir, il faut prévenir avant 17h le mercredi).*
Priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents sont dans l'obligation de reprendre une activité professionnelle hors de leur domicile.

Gestion des déchets

Réouverture des déchetteries

Depuis le 4 mai, les déchetteries de notre secteur à savoir La Chapelle d'Armentières et Fromelles sont de nouveau ouvertes. Toutes les dispositions sont prises pour garantir la plus grande protection possible aux usagers et aux agents. Un accès alterné est mis en place selon votre plaque d'immatriculation :

PAIR LES JOURS PAIRS	IMPAIR LES JOURS IMPAIRS
ZZ-532-ZZ	123 AB 59

L'accueil est réglementé. Nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la Métropole Européenne de Lille afin de connaître les mesures à respecter, **www.lillemetropole.fr**.

Déchets acceptés (au 01/06/20) [dans la limite de 2m³] : Déchets verts, cartons vidés de leur contenu, bois, gravats, les déchets d'équipement et d'ameublement, les déchets diffus spécifiques, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les jouets, chaises, vaisselles..., les encombrants «incinérables»,...
Retrouvez la liste complète sur le site Internet de la MEL.

Horaires de la Chapelle d'Armentières
- Lundi : de 9h00 à 18h00.
- Du mardi au samedi : de 7h30 à 18h00.
- Dimanche : de 8h00 à 13h00.

Info.decheteries@esterra.fr

Horaires de Fromelles
- Du lundi au samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 18h30.
- Fermée le dimanche.

Contact (Sté Valdec) : 03.20.50.32.90

Encombrants sur rendez-vous

L'activité des encombrants sur rendez-vous a repris. Les téléconseillers sont à votre disposition au 0800.203.775 (appel gratuit) de 8h00 à 17h00 *(en raison d'un très grand nombre d'appels, votre temps d'attente risque d'être allongé)*.

http://www.encombrantssurrendez-vous.com

Collecte en porte à porte : retour progressif à la normale

Tous les lundis : Collecte des déchets non recyclables
Tous les mardis : Collecte des biodéchets
1 mardi sur 2 (retour à 1 passage par semaine prochainement) :
Collecte des déchets recyclables *(prochains passages : 16 et 30 juin)*.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai fut très particulière cette année.

Ayant eu lieu pendant le confinement, seul Monsieur le Maire et son premier adjoint, Gilles LEDOUX se sont rendus devant le momument aux morts pour y déposer la traditionnelle gerbe de fleurs en hommage aux soldats morts pour la France.

Élections municipales 2020

Les élections municipales ont eu lieu juste avant le début du confinement.

La liste «Ensemble pour Bois-Grenier, une équipe, un projet» est élue avec 90,5 % des suffrages exprimés.

L'installation du conseil municipal s'est déroulée le 25 mai à huis clos au Foyer Rural. A l'unanimité, Michel DELEPAUL a été réélu Maire. Les 4 adjoints sont Gilles LEDOUX, Christine CARON, Régis PLOUCHART et Christine ELOIRE.

Retrouvez deux extraits vidéo du conseil sur notre page Facebook.

La médiathèque à l'heure d'été !

Le Grenier aux Livres accueille de nouveau les lecteurs de Bois-Grenier depuis le 20 mai, les mercredis de 15h à 19h et les samedis de 10h à 12h30.

Médiathèque OMCL Le Grenier Aux Livres

L'accueil est bien évidemment aménagé et nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :
- Port du masque obligatoire et lavage des mains au gel hydroalcoolique, à disposition, avant l'entrée par la porte habituelle.
- 1 personne, adulte, à la fois dans le local.
- Eviter de trop manipuler les documents et de s'attarder. Demander conseil au bénévole qui saura vous guider.
- Les transferts entre médiathèques sont pour le moment suspendus. On ne peut donc emprunter et réserver que dans sa médiathèque.
- Sortie par la porte qui ouvre vers l'église.

Distribution des masques

Le 9 mai, les conseillers municipaux ont distribué 1 masque par habitant de plus de 6 ans, offert par la commune, afin que chaque grenésien puisse débuter son déconfinement dans des conditions optimales. Ces masques en tissu ont été commandés auprès de la centrale d'achat de la Métropole Européenne de Lille. Voici les principales consignes du mode d'emploi de ce masque :

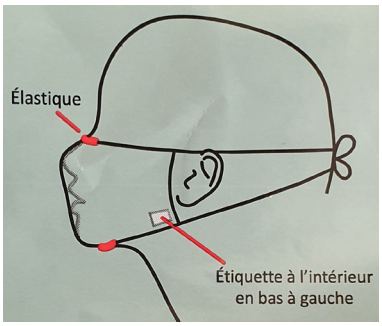

En portant le masque : évitez de toucher le masque et votre visage et surtout se laver les mains si vous touchez votre masque.
Changez de masque toutes les 4 heures.
Pour enlever le masque : utilisez uniquement les rubans, placez-le dans un contenant spécifique (sachet plastique) en attendant de le laver. Lavez-vous les mains.
Pour laver le masque : ce masque en tissu a été conçu pour être lavé et réutilisé 30 fois. Lavage en machine à 60° avec un programme d'au moins 30 minutes de cycle. Utiliser un détergent classique sans adoucissant. Séchage complet en tambour à la sortie du lavage ou le cas échéant au sèche cheveux. Repassez.

Les masques offerts par le Conseil Régional viennent de nous parvenir. Ils seront déposés dans votre boîte aux lettres au début de la semaine prochaine.
Même quand vous portez un masque, il est essentiel de respecter les gestes barrières et de pratiquer la distanciation physique.

ALSH et Camp Ados - Été 2020

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'ALSH de cet été est maintenu. Nous accueillerons vos enfants âgés de 3 à 13 ans pendant 6 semaines, à savoir du **6 juillet au 14 août 2020** *(possibilité de prolongation jusque fin août sous réserve d'un nombre d'inscription suffisant)*. Le camp ados sera lui aussi organisé du **6 au 27 juillet 2020**.
Compte tenu du contexte sanitaire, l'organisation est adaptée :
- Un maximum d'activités se fera sur site.
- Les accueils se feront dans différents sites selon les tranches d'âges : les 3-4 ans : à l'école publique Yolande Faure / les 5-13 ans : au Complexe Sportif / les 14-17 ans : au Local Associatif.
- Si le camping est maintenu, il sera exclusivement réservé aux participants du camp ados.

La Municipalité choisit de maintenir les tarifs de l'année 2019, vous les trouverez dans le Dossier Unique Famille.

Pour inscrire vos enfants/ados : remplir la version 2020 du Dossier Unique Famille (disponible en mairie ou sur notre site Internet) et nous le retourner avant le 19 juin 2020. Pour des raisons d'organisation, cette date butoir est ferme, aucune inscription ne pourra être acceptée au delà du 19/06.

Activation du Plan canicule

L'été approchant, la mairie met en place un registre sur lequel peuvent s'inscrire les personnes de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile et les personnes adultes handicapées.

Dès inscription sur ce registre, les personnes seront régulièrement contactées par nos services pour s'assurer que tout va bien jusqu'au 31 août.

Le formulaire à remplir est disponible en mairie.

À noter !

➲ Balayage des fils d'eau le **mardi 16 juin** sur l'ensemble de la commune.
➲ Annulation de la fête de la musique programmée le **19 juin 2020**.
➲ Les activités proposées durant le confinement par le service jeunesse sont en ligne sur notre site Internet, n'hésitez pas à les faire ou refaire avec vos enfants !
➲ Retrouvez toutes les consignes sanitaires du gouvernement français sur **www.gouvernement.fr/info-coronavirus**.

On reste en contact !

Plusieurs supports de communication sont à votre disposition pour rester informés des actualités de votre commune :

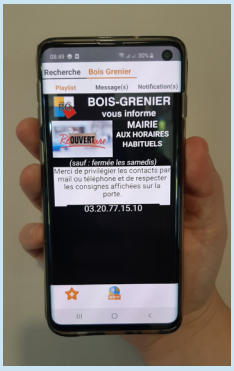

- Le site Internet **www.mairieboisgrenier.fr**
- La page Facebook : **Mairie de Bois-Grenier**
- Le panneau lumineux.
- L'application **centolive** à télécharger sur Appstore ou Playstore pour voir en direct sur votre smartphone les infos qui défilent sur le panneau lumineux.

Vous pouvez bien évidemment nous joindre au **03.20.77.15.10** aux heures d'ouverture, ou alors par mail à :
mairie.bois.grenier@wanadoo.fr.

Lettre d'information réalisée par la Mairie de Bois-Grenier
Imprimée en 850 exemplaires par nos soins.